

## Intereses comunes, acciones communes : movilizar a la comunidad de archiveros en la lucha

Didier Grange

Asesor especial – ICA  
Presidente del Grupo de expertos de asuntos legales – ICA/EGLM  
Archivero de la Ciudad de Ginebra

### Une prise de conscience

Depuis quelques années, l'Asociación Latinoamericana de Archivos (ALA) a initié une réflexion relative à la lutte contre le vol et le trafic des documents. En 2015, elle a organisé à Bogotá un séminaire autour de ce thème<sup>1</sup> et en 2017 elle a mis au programme de la Conférence annuelle du Conseil International des Archives (ICA), tenue à Mexico, un certain nombre de sessions traitant de ce sujet. Ses membres, réunis en Assemblée générale le 25 novembre 2017, ont adopté des principes de base pour encadrer la lutte, dits *Principes de Mexico*<sup>2</sup>. La volonté de l'ALA est claire : le temps de passer à l'action est venu.

Or, les membres de l'ALA ne sont pas seuls dans cette lutte. Ma présence démontre l'importance donnée récemment au sujet par l'ICA. En 2016, la Commission du Programme (PCOM) a décidé de créer un groupe d'experts consacré aux affaires juridiques (baptisé « EGLM »)<sup>3</sup>. Constitué d'une dizaine de personnes alliant compétences, expérience, voire formations en archivistique et en droit, il a reçu pour mission de traiter différents sujets juridiques importants pour l'ensemble de la profession. Parmi ceux-ci, clairement identifiée, il y a la lutte contre le vol et le trafic de documents<sup>4</sup>.

En qualité de Président d'EGLM, de façon à initier le mouvement, j'ai préparé un projet de plan d'action, que je souhaite partager avec les participants à la 10<sup>e</sup> SIATI. Composé de sept thèmes, il est à la fois le fruit d'une réflexion personnelle et des échanges que j'ai eus avec Arda Scholte, inspectrice en chef à l'Inspectorat du patrimoine culturel des Pays-Bas, qui travaille régulièrement sur ce sujet. Il est évident que, dans l'avenir, ce plan devra évoluer. Il devra être alimenté tant par les membres de l'EGLM que par les regroupements et personnes de bonne volonté engagées dans le combat contre le vol et le trafic de document. Bien sûr, l'ALA a un rôle de premier plan à jouer soit en coopérant directement avec l'EGLM soit en développant ses propres actions, mais en échangeant régulièrement avec l'EGLM. Nos intérêts et nos objectifs sont en effet communs.

---

<sup>1</sup>\* Le texte a été rédigé *a posteriori*, sur la base des diapositives présentées lors de la conférence donnée le 23 mai 2018. Les adresses des références web ont été vérifiées le 16 juillet 2018.

<http://trafico.archivogeneral.gov.co/>

<sup>2</sup> 1<sup>er</sup> seminario regional : Prevención de Tráfico ilícito del patrimonio documental en Iberoamérica : <http://www.alaarchivos.org/documentos-de-interes/> (Principios de Mexico).

<sup>3</sup> <https://www.ica.org/es/comite-directivo-de-eglm>.

<sup>4</sup> Mandat détaillé de l'EGLM : <https://www.ica.org/es/grupo-de-expertos-en-materia-legal-eglm>.

## Un phénomène universel

Au niveau international, à l'image de la Suisse, pays auquel elle appartient, Genève a la réputation d'être une ville sûre et tranquille. Et pourtant, cette image est trompeuse. Par rapport au sujet qui nous intéresse, ces dernières années, on peut relever au moins trois faits marquants :

- Le premier n'a pas trait aux archives, mais aux musées. Le 24 novembre 2002, un musée appartenant à la Municipalité, à savoir le Musée d'émaillerie et d'horlogerie, qui conserve de précieuses collections fruits du savoir-faire des horlogers et émailleurs genevois en particulier, est l'objet d'un vol retentissant<sup>5</sup>. Une bande organisée prend d'assaut l'édifice, de nuit, et en quelques minutes vole une grande partie des objets faisant partie de l'exposition permanente du musée. A ce jour, on ne sait toujours pas qui a commis ce délit. Quant aux objets, à l'exception de quelques-uns d'entre eux, ils n'ont pas encore réapparu.

- En 2016, le Département des manuscrits de la Bibliothèque de Genève (BGE), autre institution appartenant à la Municipalité, découvre que des vols ont été perpétrés dans ses fonds et collections<sup>6</sup>. Un document est saisi par Interpol dans une vente aux enchères. Dans les mois qui suivent, un immense travail de vérification est effectué à travers les dépôts afin de voir quelle est l'étendue des vols. Finalement, l'auteur de ces larcins, un employé de la Bibliothèque, est démasqué et arrêté.

- La même année, le Gouvernement de l'Etat de Genève intervient à New York dans une vente aux enchères, pour tenter de récupérer un document portant de manière très visible le tampon des Archives d'Etat de Genève<sup>7</sup>. Le cas est un peu particulier : ce document, une facture relative aux émoluments touchés par Calvin pour son travail, avait disparu au XIX<sup>e</sup> siècle. Sa réapparition intervient donc plus d'un siècle après le constat. Un accord a finalement été trouvé entre les Autorités genevoises, la maison de ventes aux enchères et le propriétaire du document, à la satisfaction de toutes les parties. Depuis lors, le document a réintégré sa place dans les fonds des Archives d'Etat de Genève.

Si j'insiste sur ces événements aux couleurs locales et vous livre ce témoignage lié à mes propres activités professionnelles, c'est pour illustrer le fait que le vol et le trafic tant d'œuvres d'art, d'objets archéologiques, de livres, de manuscrits que d'archives n'a pas trait uniquement à l'Amérique latine ou à des pays touchés par des guerres ou des troubles politiques; ce phénomène est universel. Aussi, il convient de l'appréhender d'une manière globale et d'y répondre d'une égale manière. C'est la raison pour laquelle la coopération internationale représente un élément fondamental dans la lutte. Elle concerne tant les gouvernements, les institutions, les associations professionnelles internationales, les professionnels, que les collectionneurs, les maisons de ventes aux enchères, sans oublier bien sûr les polices et services de douanes nationaux, Interpol<sup>8</sup> et l'Organisation mondiale des douanes (WCO)<sup>9</sup>. Vu l'enjeu et vu son rôle, notre organisation professionnelle internationale, l'ICA, se doit également de participer.

<sup>5</sup> <https://www.letemps.ch/suisse/lorsque-lhistoire-horlogere-genevoise-sevanouit>, *Le Temps*, 15 avril 2003.

<sup>6</sup> « Vol de lettres à la Bibliothèque de Genève », *Tribune de Genève*, 20 octobre 2016.

<sup>7</sup> « Volée, une fiche de paie de Calvin resurgit à New York », *Tribune de Genève*, 2 décembre 2016 ; « Le plan pour libérer Calvin à New York », *Tribune de Genève*, 22 mars 2017. Le document avait été évalué entre 20'000 et 30'000 USD.

<sup>8</sup> <https://www.interpol.int/es/Internet>. On pourrait ajouter encore Europol :

<https://www.europol.europa.eu/es/about-europol>.

<sup>9</sup> <http://www.wcoomd.org/fr.aspx>.

## Et l'ICA ?

Parlant de l'ICA, qu'a-t-il fait par le passé et que fait-il aujourd'hui dans ce domaine ? Même si je n'ai pas épluché les archives de l'organisation ni ses publications, on peut avancer sans grand risque de se tromper que, jusqu'à présent, son action a été limitée. L'ICA a été plus actif par rapport à d'autres sujets comme, par exemple, le sort réservé aux archives dites « déplacées », à savoir les archives liées à la période de la colonisation et de la décolonisation, voire aux archives considérées dans certains moments de l'histoire comme des prises de guerre. Bien des différends subsistent autour de ces archives et créent encore des tensions entre états. C'est pourquoi, en 2016, la Commission du Programme (PCOM) a créé sous l'acronyme « EGSAH » un groupe d'experts qui doit tenter d'offrir des solutions ou du moins d'émettre des recommandations pour que les parties concernées puissent trouver, si possible, un terrain d'entente<sup>10</sup>.

Toutefois, comme indiqué dans le préambule, la question du vol et du trafic de documents occupe à nouveau le devant de la scène<sup>11</sup>. Aussi, quand en 2016, la Commission du Programme (PCOM) a décidé de créer le groupe d'experts consacré aux affaires juridiques (EGLM), elle a inscrit dans ses missions la lutte contre le vol et le trafic de documents. Au moment où je m'exprime, les premiers pas sont encore timides, mais à terme des résultats concrets sont attendus.

## Une proposition de plan d'action en sept points

Aussi, de manière à lancer le mouvement, en qualité de Président de l'EGLM, je tente de mobiliser les membres de l'ICA autour d'un projet de plan d'action que j'espère simple, concret et réaliste. Dans sa version actuelle, il est composé de sept points :

### **1) Pouvoir se reposer sur un texte officiel**

Au niveau international, il serait souhaitable de disposer d'un texte officiel marquant l'engagement de l'ICA et de la communauté professionnelle en faveur de la lutte contre le vol et le trafic de documents. Ce texte aurait une portée symbolique et légitimerait les actions qui seront décidées. Il contribuerait également à l'effort de sensibilisation nécessaire tant vis-à-vis de la communauté professionnelle, que des institutions et des partenaires de l'ICA ainsi que des archivistes. En d'autres termes, il constituerait à la fois une référence et un socle pour le mouvement initié<sup>12</sup>.

L'ALA a montré l'exemple en préparant et en adoptant en Assemblée générale, le 25 novembre 2017, les *Principes de Mexico*, texte inspiré des *Principes de Copenhague*, rédigés par la Ligue Européenne

<sup>10</sup> Grupo de expertos sobre patrimonio archivístico compartido.

<https://www.ica.org/es/expert-group-on-shared-archival-heritage-egsah>.

<sup>11</sup> Notons qu'il a occupé au début des années 2000 les Archives des pays de l'Union européenne. Un groupe dédié au sujet a été créé au sein de l'European Board of National Archivists (EBNA) en 2005, qui a rendu un rapport intitulé *Stealing from Archives. A Report on European archive theft* en 2007. Le même groupe a émis des recommandations relatives à la prévention en 2008 : *Prevention of Theft : Principles and Practical Guidance produced by EBNA Expert Working Group*. Finalement, en novembre 2008, sur l'invitation de la France, un grand colloque européen s'est tenu sur le sujet à Roubaix, aux Archives nationales du monde du travail. Je ne sais pas si ce groupe est encore actif.

<sup>12</sup> Pour tirer un parallèle, c'est le rôle qu'a eu la *Déclaration Universelle des Archives* (UDA), qui, rappelons-le avant de devenir un texte de l'UNESCO, a été validé par l'ICA, en Assemblée générale, à Oslo en 2010.

des Bibliothèques de Recherche (LIBER) en 2002<sup>13</sup>. Les *Principes de Mexico* pourraient être repris par l'ICA, soit sous leur forme actuelle soit sous une forme révisée. Le but serait alors, avec l'accord de l'ALA, de présenter en novembre 2018 les *Principes* à Yaoundé et de les faire valider par l'Assemblée générale de l'ICA<sup>14</sup>.

Si cette solution ne convenait pas, peut-être serait-il possible de préparer un autre texte général qui puisse être validé par l'ICA à Yaoundé ou ultérieurement.

Ceci dit, pour être efficace à long terme, la lutte doit prendre en compte différents niveaux :

- Personnel – en insistant sur l'éthique
- Institutionnel
- National
- International

## **2) Créer un groupe de spécialistes**

Sur les cinq continents, nombreuses sont les personnes qui luttent contre le vol et le trafic de documents. A l'instar de l'ALA, l'ICA devrait mettre sur pied un groupe de spécialistes dédié à cette lutte. Les membres de ce groupe devraient allier connaissances, compétences et expérience dans ce domaine. Son mandat serait de conseiller l'ICA, d'émettre des recommandations, de proposer et de mener des actions, de participer aux efforts de sensibilisation ainsi que de donner des formations.

A priori, ce groupe ne devrait pas être composé uniquement d'archivistes, mais accueillir des professionnels d'autres secteurs (policiers, douaniers, spécialistes du marché de l'art, juristes par exemple), voire même d'autres organisations professionnelles internationales, telles que le Conseil International des Musées (ICOM) ou la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA). Cette composition élargie aurait l'avantage de renforcer la capacité d'action et d'étoffer le réseau qui doit être créé. Elle permettrait également aux archivistes de bénéficier de l'expérience et des compétences d'autres secteurs confrontés aux mêmes problèmes.

Ces spécialistes devraient être rattachés au Groupe d'experts pour les affaires légales de l'ICA (EGLM). Toutefois, vu l'importance du sujet, ils pourraient également occuper un rang égal dans la structure de l'ICA, en étant réunis dans un groupe indépendant d'experts dans la lutte contre le vol et le trafic de documents. Il appartiendra à PCOM de décider de ce point d'organisation.

Ce nouveau groupe devrait travailler en bonne intelligence et en étroite collaboration avec celui créé par l'ALA. Ma proposition serait qu'un-e représentant-e de l'ALA soit membre des deux groupes et assure la liaison.

## **3) Chercher des alliés et coopérer avec eux**

Dans cette lutte, comme pour beaucoup de sujets, les archivistes doivent coopérer avec d'autres professions. Aussi, l'ICA devrait chercher à développer des partenariats avec d'autres organisations

---

<sup>13</sup> *Principes de Copenhague* : <https://libereurope.eu/working-group-on-liber-security-network/#principles>; LIBER : <https://libereurope.eu/>. Voir aussi les travaux du Consortium of European Research Libraries (CLER) Security Network : <https://libereurope.eu/working-group-on-liber-security-network/>.

<sup>14</sup> Ou au moins par le Comité exécutif de l'ICA.

et institutions. Certaines organisations professionnelles internationales ont plusieurs longueurs d'avance sur l'ICA dans ce domaine. L'ICOM et l'IFLA en particulier<sup>15</sup>.

Tout naturellement, l'UNESCO devrait également devenir un partenaire dans ce domaine, tout comme Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (WCO).

Le cercle des partenaires pourrait être élargi pour toucher aussi les maisons de ventes aux enchères, des associations de marchands spécialisés ainsi que des associations de collectionneurs.

Au moment de la rédaction de cette contribution, la possibilité de réunir une partie des partenaires potentiels sous l'égide de l'UNESCO est à l'étude. Cette première réunion pourrait se tenir à Paris au cours de l'automne 2018. Espérons qu'une coopération efficace et à long terme sera instaurée et qu'un véritable réseau regroupant les différentes organisations verra le jour.

#### **4) Créer une « liste rouge » ou un équivalent**

Actuellement, il n'existe pas à travers le monde de site web ni de liste spécifiques sur lesquels les vols d'archives pourraient être signalés. La lacune doit être comblée. Les archivistes pourraient soit s'appuyer sur une solution existante soit créer leur propre solution.

Je ne suis pas familier avec les instruments mis à disposition actuellement par l'ICOM<sup>16</sup>, par Interpol<sup>17</sup> ou par la Ligue Internationale des Livres Anciens (ILAB)<sup>18</sup>. Les instruments qu'ils ont développés pourraient certainement être adaptés pour permettre le signalement des archives volées. Si tel n'était pas le cas, l'ICA pourrait développer son propre outil de diffusion. Cependant, afin de mieux connaître l'existant et de choisir une solution qui soit adaptée aux besoins, une réflexion approfondie devrait être menée au sein de l'ICA, avec la collaboration d'Interpol et des autres organisations professionnelles internationales concernées.

Relevons, au passage, combien l'existence dans les institutions d'archives d'inventaires ainsi que d'images des documents - sous forme numériques ou photographiques - est importante en cas de vol.

#### **5) Publier des recommandations en matière de prévention**

Il est important d'investir dans la prévention et la sécurité tant du point de vue des infrastructures que du point de vue humain.

En matière de sécurité, les bâtiments qui accueillent les archives ne sont pas toujours adaptés. Après la réalisation d'études, des mesures préventives devraient être déployées, de manière à renforcer la sécurité. Ces mesures ne doivent pas seulement avoir trait au bâtiment et aux magasins d'archives, mais aussi aux lieux d'exposition, aux ateliers de restauration et de numérisation, aux éventuels quais de déchargement et aux bureaux.

---

<sup>15</sup> A noter par exemple que la section intitulée « Rare Book and Special Collection » de l'IFLA est active dans la lutte contre le vol et le trafic de documents. Elle tiendra une journée sur le sujet à la Bibliothèque nationale du Brésil, à Rio de Janeiro, le 28 novembre 2018 : <https://www.ifla.org/node/47218>.

<sup>16</sup> Les fameuses listes rouges : <http://icom.museum/programas/lucha-contra-el-trafico-ilicito/listas-rojas/L/1/>.

<sup>17</sup> <https://www.interpol.int/es/Internet/Criminalidad/Obras-de-arte/Obras-de-arte>.

<sup>18</sup> Base de données des livres volés : <https://stolen-book.org/>.

Des procédures pourraient être rédigées (ou les procédures déjà existantes révisées) par rapport à l'accès aux différents locaux des institutions d'archives, aux magasins, à la consultation des archives, à la restauration des documents et à la tenue d'expositions, par exemple.

Le personnel, dans son ensemble, doit être sensibilisé aux risques et à la prévention. Il doit savoir quelle attitude il doit adopter en cas de problème.

Malheureusement, il est de notoriété publique que ce ne sont pas toujours des personnes extérieures aux institutions qui volent des documents. Un certain nombre de vols sont le fait même du personnel des institutions d'archives. Ce point, très sensible il est vrai, doit également être abordé.

## **6) Organiser des formations**

Corollaire du point précédent, la formation est un élément essentiel dans la lutte contre le vol et le trafic de documents<sup>19</sup>.

L'ICA devrait offrir un certain nombre de cours dans ce domaine, soit par ses propres moyens, soit en partenariat avec ses alliés ou des instituts spécialisés<sup>20</sup>.

Les conférences annuelles, les congrès mondiaux, les conférences organisées par les branches de l'ICA, voire certaines réunions annuelles d'associations nationales professionnelles, pourraient être l'occasion de dispenser de tels enseignements.

Les polices et les douanes nationales, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (WCO) devraient être associés à ces formations.

Un enseignement à distance pourrait être mis sur pied.

Des formations pourraient également être données à certaines catégories de fonctionnaires susceptibles d'être confrontés à des situations de vols et de trafics de documents.

## **7) Sensibiliser le public, les institutions et les professionnels**

Finalement, c'est par le biais de la promotion et de la sensibilisation que la cause pourra être promue et défendue non seulement auprès des professionnels, mais aussi du public, des gouvernements et des partenaires de l'ICA. Des campagnes, nationales et internationales, prenant différentes formes, pourraient être réalisées dans ce but.

### **Une proposition à compléter et à améliorer**

Bien sûr, ce projet de plan d'action doit être complété et amélioré. A ce stade, son seul mérite est d'exister et de constituer une première base de discussion. Il sera au centre des travaux

---

<sup>19</sup> Relevons que l'ICA a décidé de mettre fortement l'accent ces prochaines années sur la formation, en général.

<sup>20</sup> Une coopération serait envisageable avec le Consortium of European Research Libraries (CERL) par exemple. Ce regroupement organise des cours d'été d'une durée de trois jours, consacrés à la sécurité dans les bibliothèques. Pour l'édition 2018 : <https://www.cerl.org/collaboration/security/2018romesummerschool>.

qu'entreprendront les membres du groupe de spécialistes qui sera composé dans la seconde partie de l'année 2018.

Mais, plus largement, j'espère que les membres de l'ICA et nos partenaires nous feront aussi part de leurs suggestions. Il est important que la profession s'approprie ce sujet. Il concerne l'ensemble des archivistes et pas seulement quelques personnes confrontées au phénomène du vol et du trafic de documents.

### **Des prochaines étapes**

Au cours de la seconde partie de l'année 2018, différentes actions vont être menées dans le but de :

- créer un groupe de spécialistes
- mettre sur pied une collaboration avec des alliés potentiels tels que l'ICOM, l'IFLA, l'UNESCO, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (WCO)
- tenir une réunion à l'UNESCO avec nos partenaires et évaluer les possibilités de coopération
- réfléchir aux moyens de signaler les documents volés
- faire valider par l'ICA les *Principes de Mexico* revus et adaptés (avec l'accord de l'ALA) ou adopter un autre texte
- revoir et compléter le plan d'action

Ensuite de quoi, il reviendra au groupe de spécialistes de mener les prochaines actions en 2019 et dans les années suivantes, avec l'appui des membres de l'EGLM et de l'ICA.

### **Appel à la mobilisation et à l'action**

Cette 10<sup>e</sup> SIATI constitue sans conteste une étape importante dans le processus de lutte contre le vol et le trafic de documents, non seulement à l'échelle de l'Amérique latine, mais également au plan plus global. Le mouvement initié il y a quelque temps doit continuer et prendre de l'ampleur en Amérique latine comme ailleurs. L'action ne doit pas être confinée exclusivement aux frontières nationales, mais au contraire avoir une portée internationale. Pour cela, la lutte nécessite de la part des professionnels de l'engagement, de la volonté, de la persévérance et un esprit empreint de coopération. Elle n'est pas uniquement l'affaire des gouvernements, des archives nationales, de spécialistes ou des institutions ; elle réclame la participation de l'ensemble des archivistes et des personnes travaillant dans les institutions d'archives. Nous pouvons toutes et tous contribuer, à titre individuel, à faire évoluer la situation actuelle. Aussi, notre communauté professionnelle doit se mobiliser et agir.

### **Récapitulatif des actions à entreprendre :**

1) Pouvoir se reposer sur un texte officiel
2) Créer un groupe de spécialistes

3) Chercher des alliés et coopérer avec eux
4) Créer une « liste rouge » ou un équivalent
5) Publier des recommandations en matière de prévention
6) Organiser des formations
7) Sensibiliser le public, les institutions et les professionnels